

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL

Jeudi 13 avril 2017 à 20H00

Présents : BLACHIER Pascale, LECOCQ Yves, ROUCHON Agnès, COMBARMOND Jean-Noël, MEILLAND Josette, DREVON Chantal, CELLARD Laurent, BONNAY Bruno, CHARNAY Ludovic.

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : THIEVENT Guy a donné pouvoir à LECOCQ Yves

Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) : PELARDY Tamara

Secrétaire : ROUCHON Agnès

Date de la convocation : 07/04/2017

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1. Transformation de la Communauté Urbaine de SAINT ETIENNE METROPOLE en Métropole :

L'évolution statutaire de « Saint-Étienne Métropole », qui s'est traduite par sa transformation en Communauté Urbaine au 1er janvier 2016 a exprimé la volonté de l'Assemblée Communautaire de doter l'agglomération d'un statut qui soit à la hauteur de l'ambition affichée dans son projet de territoire, tant en terme de notoriété, d'attractivité, que de niveau de service apporté à ses habitants. Cette transformation a constitué une étape devant permettre à notre intercommunalité d'obtenir à terme le statut de Métropole et de compter ainsi parmi les grandes agglomérations françaises, actrices majeures de leur développement et partenaires privilégiées de l'État, des régions et autres grands acteurs dans la définition et la mise en œuvre des politiques et programmes d'envergure régionale ou nationale.

Toujours dans cette perspective, Saint-Étienne Métropole a étendu ses compétences à celle d'une Métropole, pour la part de celles-ci consacrée au bloc communal, par délibération en date du 29 septembre 2016. Aussi, la Communauté Urbaine « Saint-Étienne Métropole » remplit désormais les critères autorisant sa transformation en Métropole au sens de l'article L5217-1 du CGCT.

Par délibération en date du 27 mars 2017, l'Assemblée Communautaire a approuvé le principe de sa transformation en Métropole selon les termes de la loi, et a autorisé le Président à saisir les communes membres et les invitant à se prononcer sur l'adoption du statut de Métropole.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur le projet de transformation de la Communauté urbaine de Saint-Étienne Métropole en Métropole à compter du 1er janvier 2018.
- APPROUVE les statuts de la future Métropole.

2. Fixation du tarif des objets se trouvant à l'intérieur du bâtiment de la future mairie :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'acquisition du bâtiment des consorts LUPIN afin d'y déplacer la mairie. Le bâtiment a été vendu « en l'état » avec tout ce qui se trouvait à l'intérieur. Certains objets peuvent être vendus.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer le prix du frigo et du congélateur à 150 €.

3. Convention pour la télé déclaration et le télépaiement de la contribution de solidarité :

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la rénovation de la gestion publique, une procédure de télé déclaration et de prélèvement de la contribution de solidarité en faveur des travailleurs privés d'emploi a été mise en place. Cette procédure a pour objet la dématérialisation complète des opérations de déclaration, et se traduit par la mise en œuvre du prélèvement comme mode de règlement de la contribution de solidarité.

Ce service est gratuit et accessible sur le site <https://www.telefds.fr>. La procédure d'inscription concerne à la fois l'ordonnateur déclarant et le comptable public dont il dépend.

Une convention a été établie afin de fixer les modalités d'établissement de cette télé déclaration et de ce prélèvement.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

4. Remplacement du véhicule communal : demande de subvention au titre de la réserve parlementaire :

M le Maire informe le Conseil Municipal que le seul véhicule de la commune est vétuste. Il va donc falloir le remplacer par un véhicule pouvant tracter un broyeur, style 4X4.

Un devis a été établi pour un véhicule d'occasion, le montant s'élève à 18 500 € H.T.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire :

- à acquérir un véhicule communal style 4X4
- à demander une subvention au titre de la réserve parlementaire
- à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- Les travaux de **l'Etablissement Rural d'Animation** sont presque terminés : finalement le sol sera revêtu d'une résine. Les travaux pour finir les abords devraient durer 1 mois environ.
- Malgré les remarques pas très encourageantes du Jury du Conseil départemental, la commune renouvellera son inscription au concours « **Fleurir la Loire 2017** ».
- Dans le cadre du **Plan Multimédia avec Saint Etienne Métropole**, les élèves de Pavezin devraient être munis d'une tablette numérique.
- Pour la prochaine période des **NAP (Nouvelles Activités Périscolaires)**, les élèves de Pavezin feront de l'Art Plastique, de la cuisine, des jeux d'extérieur et une activité Cabane.
- Le **Projet Educatif** de l'Accueil de Loisirs Périscolaire a été remis à jour.
- L'association **Les jeunes Loups** va procéder au renouvellement de son bureau. Les personnes intéressées par la présidence peuvent se faire connaître auprès de Ludovic CHARNAY. Une personne sera également recrutée pour effectuer quelques heures « administratives » par semaine.
- La **FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature)** va faire une étude afin de connaître les conséquences de l'éclairage public sur les papillons de nuit. Cette étude se déroulera en mai, en juin et en septembre dans des secteurs éclairés et non éclairés, en disposant par endroit des draps blancs.

La séance est levée à 21H30